



MAIRIE
de
SAINT JEAN DE FOS
34150

Tél. : 04 67 57 72.97

Mail : mairie.saintjeandefos@orange.fr

Saint-Jean-de-Fos,
Le 28 juin 2023

Pascal DELIEUZE
Maire de Saint-Jean-de-Fos

à

Société HECTARE
Clos des Chanterelles
Rue du Romarin B.P. 18
34830 CLAPIERS

N/Réf. : ET/PD/2023.06.836
OBJET : PUP

Madame, Monsieur,

Conformément à la convention signée entre la commune de SAINT-JEAN-DE-FOS et la société HECTARE, vous trouverez ci-joint les factures correspondantes à la demande de remboursement qui va être effectuée.

Le détail de la demande de remboursement se présente comme suit :

- SLA :
 - Facture n° 923373/04P : 32 283 HT x 60% = 19 369.80€
- HERAULT THD :
 - Facture n° 2306995 : 19 602.13 HT x 60% = 11 761.28€
- GEOMETRIS :
 - Facture n° 20230291 : 2 400€ HT x 60% = 1 440€
 - Facture n° 20230417 : 4 125€ HT x 60% = 2 475€

Le titre de recette d'un montant total de **35 046.08€** vous sera transmis dès l'envoi à la trésorerie.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Maire
Pascal DELIEUZE



Année d'origine	2023	TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales COPIE DESTINEE AU DEBITEUR ET FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER
Emis et rendu exécutoire le	30/06/2023	
N° BORDEREAU	000013	
N° TITRE	000073	

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-I, R.4341-I du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Je vous prie de bien vouloir verser à ma caisse, à réception du présent titre exécutoire, la somme dont le montant figure dans la colonne "Sommes à payer" selon les indications données ci-dessous.

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL
HOTEL DE VILLE
PLACE DE LA MAIRIE
34150 SAINT JEAN DE FOS

Siret : 21340267000011

COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT
TRESORERIE DE CLERMONT
5 AVENUE DU PRESIDENT WILSON
34800 CLERMONT L'HER
BANQUE DE FRANCE
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR443000100572C3490000000095
Téléphone : 0467960131

TRESORERIE DE CLERMONT
5 AVENUE DU PRESIDENT WILSON
34800 CLERMONT L'HER

HECTARE SA
75 Z.I LES PORTES DOMITIENNES
- RN 113 - CS 30020
34741 VENDARGUES

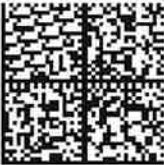
HECTARE
VERBAINE & FILLE
75 Rue ZI Les Portes Domitiennes
BP 30020
34741 VENDARGUES CEDEX
Tél : 04 67 79 84 83 - Fax : 04 67 79 84 91
Siren : 351 338 660 RCS MONTPELLIER

Bon pour paiement le 20/07/2023
sebastien JATTEAU

OBJET & PIECES JUSTIFICATIVES	IMPUTATION		SOMMES A PAYER		
	Article	Opération	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
PUP Remboursement 60%	1338 (13)		19 369,80		19 369,80
	1338 (13)		11 761,28		11 761,28
	1338 (13)		1 440,00		1 440,00
	1338 (13)		2 475,00		2 475,00
HERAULT THD Facture n° 2306995 SLA Facture n° 923373/04 GEOMETRIS Facture n° 20230417 et n° 20230291					
TOTAUX EN EUROS			*** 35 046,08 €		*** 35 046,08 €

Le 30/06/2023
L'ordonnateur, Pascal DELIEUZE, Le Maire

MODALITES DE REGLEMENT
Par carte bancaire si la caisse offre cette possibilité : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.
Par chèque bancaire adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque sans le coller ni l'agrafer.
Par mandat au virement sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.
LIBELLETZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.
RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT
Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes reçues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus.
Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus.
Veuillez avoir l'obligance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant ci-dessus.
Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.
Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné ci-dessus.



VOIES DE RECOURS
Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. (Articles L1617-5 du code général des collectivités territoriales et L281 du Livre des Procédures fiscales).
A titre d'exemple :
- cantines scolaires : tribunal administratif
- loyers, redevances d'assainissement, d'ordures ménagères et d'eau : tribunal judiciaire.
MODALITES DE PAIEMENT DU DATAMATRIX
En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

TALON DETACHABLE	
A découper et à utiliser dans les conditions indiquées ci-contre	
Collectivité	BUDGET PRINCIPAL HOTEL DE VILLE
Débiteur	HECTARE SA 75 Z.I Les portes
Exercice	2023
N° bordereau	000013
N° titre	000073
Montant	*** 35 046,08 €

FACTURE VDR 2306995

COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS

Place de la mairie

34150 Saint Jean de Fos

Courbevoie, le 27/06/2023

DESIGNATION	MONTANT HT
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FIBRE HTHD SUR LA RD 4 ET RD 141 Suivant Devis N° Devis_HTHD_122_ST_JEAN_DE_FOS_RD4_ du 15/09/2022 signé par vos soins ***Nous vous remercions d'indiquer le N° de la facture dans le libellé de votre virement.***	19 602,13 €

TVA % : 20

MONTANT TOTAL HT	19 602,13 €
TOTAL TVA	3 920,43 €
MONTANT TOTAL TTC	23 522,56 €

Conditions de règlement : par virement, à réception de facture

À défaut de paiement, un intérêt de retard égal au taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour ses opérations de refinancement, majoré de 10 points, est immédiatement exigible, sans qu'un rappel ne soit nécessaire, en application de la loi n°2008-776 du 4 Août 2008, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée par l'article D441-5 du Code du commerce.

Paiement par virement bancaire à :	HERAULT THD			
	COMPTE PRINCIPAL			
	IMMEUBLE CRISCO UNO			
	3-5-7 AVENUE DE LA CRISTALLERIE			
	92310 SEVRES			
	DOMICILIATION : CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON			
	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
	13485	00800	08006780225	35
	Identification Internationale (IBAN)			
	IBAN FR76 1348 5008 0008 0067 8022 535			
	Identification internationale de la Banque (BIC)			
	CEPAFRPP348			

DEVIS TRAVAUX

Informations Client	
Raison sociale	Commune de Saint Jean de Fos
Interlocuteur	M. Pascal DELIEUZE (Maire)
Code service	
Libellé Service	
Adresse	Place de la Mairie 34150 Saint Jean de Fos
N° de TVA intracommunautaire	FR68213402670
N° de SIRET	2,13403E+13
Code APE ou NAF	8411Z
N° d'engagement	
N° de marché	
Contact Facturation	
Nom interlocuteur	M. Pascal DELIEUZE (Maire)
Mail	pdelieuze.mairiesjdf@orange.fr
Téléphone	04.67.57.72.97
Facture à déposer sous CHORUS	☒ OUI ☐ NON
Si oui, références à rappeler sur la facture	TRAVAUX PUP RD 4 et 141

Informations XpFibre	
Agence	HERAULT THD
Adresse	266 Rue de la Guariguette ZAC Saint Antoine 34130 SAINT AUNES
Interlocuteurs Techniques	
CDP	
Nom	BONNAFOUX
Mail	exploitfth34@xpfibre.com
Téléphone	07.52.62.02.62
CAT	
Nom	
Mail	
Téléphone	

NATURE DES TRAVAUX	
Objet	Enfouissement des réseaux fibres HTHD sur la RD 4 ET RD 141
Lieu exécution	ST JEAN DE FOS
N° Devis	HTHD_122 ST JEAN DE FOS RD4 RD141
Date Devis :	15/09/2022

DESIGNATION	MONTANT HT
Etude et recollement	1 029,60 €
Forfait APS 1	500,50 €
Forfait DOE 1	529,10 €
Travaux fibre optique en heure ouvrée (matériel inclus)	18 572,53 €
Tirage de câble 975 ml	2 186,44 €
Dépose de câble 975 ml	801,69 €
BPE 15 u	9 717,50 €
Mesure réflectométrique 288 u	3 272,26 €
Matériel BPE 12 u	686,76 €
Matériel Câble 975 ml	1 907,88 €

TVA % : 20

MONTANT TOTAL HT	19 602,13 €
TOTAL TVA	3 920,43 €
MONTANT TOTAL TTC	23 522,56 €

Validité de l'offre : 3 mois

Conditions de règlement : Fin de travaux, à réception de facture

Partie à remplir par le Client :

ZONES OBLIGATOIRES A COMPLETER ET A RETOURNER PAR COURRIEL	
Date	18042023
Nom, Signature précédée de la mention "bon pour accord"	Cachet
"Bon pour accord le 18042023" le maire, Pascal DELIEUZE	
Pour les T.V.A à 10% merci de remplir le formulaire en pièce jointe	

Maître d'Ouvrage :
Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS
Place de la MAIRIE
34150 SAINT-JEAN-DE-FOS



Réf dossier : 2022-170

TRAVAUX D'AMENAGEMENT V.R.D.
PUP
Commune de ST JEAN DE FOS

CERTIFICAT DE PAIEMENT N°

1

Facture N°923373/04 P

Date certificat :

28/04/2023

Date facture :

07/04/2023

Entreprise :

SLA



Lot n° : **2**

Adresse :

591, Avenue de la République

34700 LODEVE

Type de Garantie Initiale :

Cautiion bancaire non

Garantie à 1ère demande **oui**

Retenue de garantie non

	MARCHÉ & AVENANTS		
	Montant HT	Montant TTC	Garantie TTC
Montant du Marché Initial	48 400,00	58 080,00	0,00
Montant des Avenants	0,00	0,00	0,00
Montant du Marché Total	48 400,00	58 080,00	0,00

	CUMUL SITUATIONS	CUMUL ANTERIEUR	SITUATION DU MOIS
Facturés Marché HT	32 283,00	0,00	32 283,00
Facturés Avenants	0,00	0,00	0,00
TOTAL HT	32 283,00	0,00	32 283,00

MONTANT A REGLER AU TITRE DE LA SITUATION		
Montant du présent décompte HT		32 283,00
Montant TVA à 20,00%		6 456,60
Montant du présent décompte TTC		38 739,60
Retenue de garantie (5%) (dont TVA à 20,00% = 0,00)		0,00
Situation nette à payer TTC		38 739,60

REPARTITION DES PAIEMENTS				
		Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Titulaire :	SLA	32 283,00	6 456,60	38 739,60
Paieement direct :				
TOTAL		32 283,00	6 456,60	38 739,60



Geometris Ingénierie
bureau d'études techniques

Vu, le Maître d'Oeuvre

Vu, l'Ordonnateur

Bon à payer

A Clermont L'Hérault

A

le 28/04/2023

le



Récapitulatif	SITUATIONS (TTC)	dont RG (TTC)
Certificat n°1	38 739,60	0,00
Certificat n°2		
Certificat n°3		
Certificat n°4		
Cumul	38 739,60	0,00

250-2016	SITUATION N°1	ENTREPRISE		SLA	
	PUP PHASE 1 RD 4 et RD 141 - SAINT JEAN DE FOS	Avril 2023		LOT 2	
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T
	RECAPITULATIF LOT				
	1 - INSTALLATION DE CHANTIER				4 100.00
	3 - TERRASSEMENTS				12 476.00
	10 - ECLAIRAGE PUBLIC				7 533.00
	11 - RESEAU TELECOM				8 174.00
		TOTAL H.T.			32 283.00
		T.VA.(20,00%)			6 456.60
		TOTAL T.T.C.			38 739.60

Sté LANGUEDOCIENNE
D'AMENAGEMENTS
 591, Avenue de la République
 34700 LODEVE
 Responsable Bureau d'Etudes
 Stéphane AZORIN

250-2016	SITUATION N°1	ENTREPRISE		SLA		
	PUP PHASE 1 RD 4 et RD 141 - SAINT JEAN DE FOS	Avril 2023		LOT 2		
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.		MONTANT H.T
	3 - TERRASSEMENTS					
	3.7 - Réseaux					
	3.7.1 - Réseaux secs					
	3.7.1.1 - Remblais en GNT 0/31.5					
3.7.1.1.1	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature pour un réseau . Il comprend : l'ouverture de la tranchée, l'évacuation des déblais en décharge autorisée, la fourniture et mise en place de grain de sable (lit de pose et enrobage), la fourniture et pose de grillages avertisseurs et le remblai en GNT 0/31.5 compacté de la tranchée. Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	ML	28	47.00	100%	1 316.00 *****
3.7.1.1.2	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature pour un réseau . Il comprend : la démolition du revêtement existant , l'ouverture de la tranchée, l'évacuation des déblais en décharge autorisée, la fourniture et mise en place de grain de sable (lit de pose et enrobage), la fourniture et pose de grillages avertisseurs, le remblai en GNT 0/31.5 compacté de la tranchée et la réfection du revêtement à l'identique . Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	ML	80	83.00	0%	0.00 *****
3.7.1.1.3	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature pour deux réseaux . Il comprend : l'ouverture de la tranchée, l'évacuation des déblais en décharge autorisée, la fourniture et mise en place de sable (lit de pose et enrobage), la fourniture et pose de grillages avertisseurs et le remblai en GNT 0/31.5 compacté de la tranchée. Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	ML	180	62.00	100%	11 160.00
						12 476.00
						2 495.20
						14 971.20

250-2016	SITUATION N°1	ENTREPRISE		SLA		
	PUP PHASE 1 RD 4 et RD 141 - SAINT JEAN DE FOS	Avril 2023		LOT 2		
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.		MONTANT H.T
	11 - RESEAU TELECOM					
	11.0 - Travaux Préparatoires					
11.0.1	Dépose soignée d'un ensemble de poteaux télécom y compris les démarches auprès de la (ou des) société(s) concessionnaire(s), le déplacement des câbles avec mise en place de supports provisoires si nécessaire , la démolition ainsi que la réfection du massif de fondation, le terrassement nécessaire, l'évacuation des gravats en décharge autorisée et toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	F	1	3 900.00	0%	0.00
	11.1 - Fourreaux-Grillage avertisseur					
11.1.2	Fourniture et pose de fourreaux 5 PVC Ø42/45. Y compris fourniture et pose des bouchons aux extrémités ainsi que toutes sujétions de coupes et raccordement.	ML	190	15.00	80%	2 280.00
11.1.5	Fourniture et pose de fourreaux 3 PVC Ø42/45. Y compris la fourniture et pose des bouchons aux extrémités ainsi que toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	ML	90	9.00	80%	648.00
11.1.6	Fourniture et pose de fourreaux 2 PVC Ø42/45. Y compris la fourniture et pose des bouchons aux extrémités ainsi que toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	ML	10	6.00	80%	48.00
11.1.7	Réalisation de l'aiguillage des fourreaux 5 PVC Ø42/45 pour permettre le tirage des câbles.	ML	190	1.50	80%	228.00
11.1.7	Réalisation de l'aiguillage des fourreaux 3 PVC Ø42/45 pour permettre le tirage des câbles.	ML	90	1.50	80%	108.00
11.1.8	Réalisation de l'aiguillage des fourreaux 2 PVC Ø42/45 pour permettre le tirage des câbles.	ML	10	1.50	80%	12.00
	11.2 - Chambres de tirage					
11.2.5	Fourniture et pose d'une chambre de tirage en béton préfabriqué type L0T avec cadre et tampon en fonte, classe 250KN sur fourreaux existants (parcelle B3) . Y compris terrassement et évacuation des déblais en décharge autorisée pour élargissement de la tranchée, la fourniture et pose des étriers et peignes, la réalisation du béton d'enrobage conformément aux normes du concessionnaire, la mise à la cote de l'ouvrage et toutes sujétions de pose.	U	1	430.00	100%	430.00
11.2.5	Fourniture et pose d'une chambre de tirage en béton préfabriqué type L1T avec cadre et tampon en fonte, classe 250KN y compris rabatement des 2 fourreaux existants qui viennent de la chambre L0T existante (Le Clos des Cinsaults) . Y compris terrassement et évacuation des déblais en décharge autorisée pour élargissement de la tranchée, la fourniture et pose des étriers et peignes, la réalisation du béton d'enrobage conformément aux normes du concessionnaire, la mise à la cote de l'ouvrage et toutes sujétions de pose.	U	1	580.00	100%	580.00
11.2.7	Fourniture et pose d'une chambre de tirage en béton préfabriqué type L2T avec cadre et tampon en fonte, classe 250KN. Y compris terrassement et évacuation des déblais en décharge autorisée pour élargissement de la tranchée, la fourniture et pose des étriers et peignes, la réalisation du béton d'enrobage conformément aux normes du concessionnaire, la mise à la cote de l'ouvrage et toutes sujétions de pose.	U	5	670.00	60%	2 010.00
11.2.8	Fourniture et pose d'une chambre de tirage en béton préfabriqué type L2C avec cadre et tampon en fonte, classe 400KN. Y compris terrassement et évacuation des déblais en décharge autorisée pour élargissement de la tranchée, la fourniture et pose des étriers et peignes, la réalisation du béton d'enrobage conformément aux normes du concessionnaire, la mise à la cote de l'ouvrage et toutes sujétions de pose.	U	1	1000.00	100%	1 000.00

GARANTIE A PREMIERE DEMANDE N° E816278

(remplaçant la retenue de garantie en application des articles R. 2191-36 et R. 2391-25 du code de la commande publique)

A. – Identification de la personne publique qui passe le marché, du titulaire du marché et de la personne qui apporte sa garantie

Personne publique qui passe le marché (nom, adresse, direction, sous-direction, bureau, télécopie, téléphone, courriel) : **COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS** Place de la Mairie 34150 SAINT JEAN DE FOS

Titulaire du marché (dénomination et adresse) : **S.L.A.** 591 AV DE LA REPUBLIQUE 34700 LODEVE

Organisme apportant sa garantie :

Banque du Bâtiment et des Travaux Publics - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 88 115 520 EUR - RCS PARIS 339 182 784 - APE 6419Z - N° d'identification TVA FR 31 339 182 784 - Mandataire d'intermédiaire d'assurance N° ORIAS 07 034 315 - Siège social : 48 rue La Pérouse - CS 51686 - 75773 PARIS CEDEX 16 - Téléphone : 01 40 67 35 00 - Télécopie : 01 47 24 80 80 - www.btp-banque.fr

ci-après dénommé(es) « le garant »,

Représenté(es) par le(s) soussigné(es), dûment habilité(es) aux fins des présentes,

Objet du marché : PUP Phase 1 - Lotissement Les Orjouis SAINT JEAN DE FOS

Numéro du marché : Date du Marché : 21/02/2023

Montant garanti (qui ne peut être supérieur à celui de la retenue de garantie que la présente garantie remplace) : **2 904,00 EUR TTC**
(deux mille neuf cent quatre Euros)

Le présent engagement correspond à la garantie du marché de base ou à un complément de garantie au titre de l'avenant.

B – Engagement

Le garant s'engage à payer à première demande, dans la limite du montant garanti, les sommes que la personne publique pourrait demander afin de couvrir les réserves à la réception des travaux, fournitures ou services ainsi que celles formulées pendant le délai de garantie du marché.

Le paiement interviendra dans un délai de quinze jours à compter de la réception par nos services d'un dossier comportant la photocopie des pièces suivantes :

1. Si l'entreprise est en redressement ou en liquidation judiciaire :
 - ✓ jugement prononçant la liquidation judiciaire ou prononçant le redressement judiciaire et ne permettant pas à l'entreprise de couvrir les réserves à la réception des travaux, fournitures ou services ainsi que celles formulées pendant le délai de garantie du marché.
2. Autres cas :
 - ✓ mise en demeure au titulaire d'exécuter les travaux ou services ou de livrer les fournitures, ou références de l'article du marché dispensant la personne publique de cette mise en demeure;

Le présent document constitue un duplicata, l'original unique étant conservé sur support numérique par BANQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, conformément aux dispositions des articles 1316-1 et suivants du Code Civil et des textes subséquents. Vous pouvez vérifier les informations du présent document et en consulter l'original en vous connectant sur le site <https://www.entreprises-eps.btp-banque.fr/caution.aspx> codes d'authentification : E816278 Numéro de séquence : 16eoW8BmxZyUHKZ



Geometris

géomètres-experts associés
bureau d'études techniques

Dossier : 2022-170
Compte client : 9000070
Chargé d'affaires : Jean-Yves FAURE
Technicien : Olivier VIDAL
Commune : ST JEAN DE FOS
PUP RD4 et RD141
Objet : Contrat de Maitrise d'œuvre
Facturation situation n°4

Commune de ST JEAN DE FOS
Monsieur le Maire
Place de la Mairie
34150 ST JEAN DE FOS

Clermont l'Hérault, le 30/05/2023

Facture n° 20230417

Montant HT

Selon Avenant n°1 validé le 18/10/2022 :

Mission DET - Phase 1 : Avancement : 70% ; déjà facturé : 20%
Soit 8 250,00 € H.T. x 50% =

4 125,00 €

Echéance : 30/06/2023	Total H.T. :	4 125,00 €
Mode de règlement : Virement	T.V.A. 20,0 % :	825,00 €
	Total TTC :	4 950,00 €
	Net à payer :	4 950,00 €

Soit une somme de QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS

IBAN : FR76 1350 6100 0000 6421 0000 060 – BIC : AGRIFRPP835

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date d'échéance qui figure sur la facture. Le taux de ces pénalités est de 25% par an.



Geometris

géomètres-experts associés
bureau d'études techniques

Dossier : 2022-170
Compte client : 9000070
Chargé d'affaires : Jean-Yves FAURE
Technicien : Olivier VIDAL
Commune : ST JEAN DE FOS
PUP RD4 et RD141
Objet : Contrat de Maitrise d'œuvre
Facturation situation n°3

Commune de ST JEAN DE FOS
Monsieur le Maire
Place de la Mairie
34150 ST JEAN DE FOS

Clermont l'Hérault, le 05/04/2023

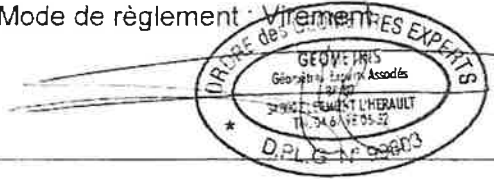
Facture n° 20230291

Montant HT

Selon Avenant n°1 validé le 18/10/2022 :

Mission VISA -Phase 1 : 750,00 €

Mission DET - Phase 1 : Avancement : 20%
Soit 8 250,00 € H.T. x 20% = 1 650,00 €

Echéance : 05/04/2023	Total H.T. :	2 400,00 €
Mode de règlement : Virement	T.V.A. 20,0 % :	480,00 €
	Total TTC :	2 880,00 €
	Net à payer :	2 880,00 €

Soit une somme de DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT EUROS

IBAN : FR76 1350 6100 0000 6421 0000 060 – BIC : AGRIFRPP835

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date d'échéance qui figure sur la facture. Le taux de ces pénalités est de 25% par an.